

CITOYENNETÉ

Second tour des élections municipales le 28 juin

Mis en ligne le **mercredi 24 juin 2020**

Le second tour des élections municipales se tiendra ce dimanche 28 juin dans les 104 bureaux de vote brestois, de 8 heures à 19 heures. Des consignes sanitaires liées au Covid-19 seront à respecter.



VILLE DE Brest

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2^e TOUR

**JE VOTE LE
DIMANCHE
28 JUIN
DE 8H À 19H**

COVID 19, RESTONS MOBILISÉS
Procurations, consignes sanitaires,
toutes les informations sur
www.brest.fr et au **02 98 00 80 80**

Alors que le virus du Covid-19 est toujours là, des précautions ont été mises en œuvre pour l'organisation du second tour des élections municipales dans les 104 bureaux de vote brestois, **ce dimanche 28 juin**. Le vote se tiendra dans chacun des bureaux **de 8 heures à 19 heures**.

Dans les bureaux

- > **Le port du masque sera obligatoire.** Pour les personnes qui n'en disposeraient pas, un masque pourra leur être fourni sur place.
- > Les personnes fragiles, âgées, handicapées seront invitées à se signaler à l'entrée de leur bureau de vote afin de ne pas attendre pour voter.
- > **Les distances physiques de sécurité devront être respectées** et un marquage au sol sera apposé.
- > Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie de chaque bureau.
- > Les électeurs sont invités à se munir de leur propre crayon pour signer la liste d'émargement, et devront présenter leur pièce d'identité à distance.

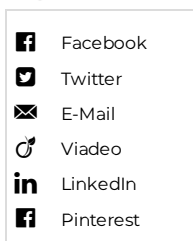
- > **Les machines à voter seront régulièrement nettoyées.**
- > Les assesseurs de chaque bureau seront équipés de masques et de visières.

Procurations

Des règles adaptées au contexte de crise sanitaire sont mises en place :

- > **Un même mandataire pourra porter les procurations de deux personnes différentes.**
- > Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, il est possible de solliciter le commissariat en direct. Des agents seront missionnés à domicile pour prendre les procurations ; il est possible de pré-remplir, en amont de cette visite, le [formulaire ad hoc](#).

La proclamation des résultats définitifs sera faite à partir de 20 heures dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.



RETOUR À LA LISTE



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30